

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 26 août 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Secrétaire de séance :
Delage Régine

Date de la convocation : 19/08/2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),*

Présents : Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Annette
DELAGE, Pascal NEGRIER, Philippe PEROL Alexandre
GERVAIS, Romain LABICH, Dylan PICARD,

Représentation : Eileen HAMMOND représentée par Annette
DELAGE

Excusés : Valérie LARAPIDIE

Absents : Jean-Luc GERVAIS

Approbation du compte rendu du 08 juillet 2025

Monsieur le maire demande aux Conseil Municipal l'approbation du dernier compte rendu. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Délibération : Recomposition de l'organe délibérant de l'EPCI nombre de sièges de conseillers communautaires

Délibéré :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2016 créant la Communauté de communes La Rochefoucauld Porte-du-Périgord au 1er janvier 2017, issue de la fusion de la Communauté de communes Seuil – Charente - Périgord et de la Communauté de communes Bandiat -Tardoire ;

Vu l'article L.5211-6 du CGCT définissant l'organe délibérant des métropoles, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des communautés de communes ;

Vu le VII de l'article L.5211-6-1 du CGCT précisant la détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et leur répartition entre les communes membres ;

Vu le courrier de la préfecture de la Charente en date du 28 mai 2025 ;

Considérant que les prochaines élections municipales seront organisées en 2026 ;

Considérant que la nouvelle détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et leur répartition doivent être définis avant le 31 août 2025.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal décident :

- **de la recomposition** de l'organe délibérant de la Communauté de communes selon un accord local ;
- **de valider** le nombre de sièges à 50
- **de valider** la répartition selon le tableau ci-dessous :



Communes	Population municipale	Répartition des sièges
La Rochefoucauld	4 020	9
Rivières	2 023	4
Montbron	1 995	4
Chazelles	1 550	3
Taponnat-Fleurignac	1 530	3
Pranzac	885	2
Agris	875	2
Saint-Sornin	832	2
Marillac-le-Franc	823	2
Moulins-sur-Tardoire	804	2
Yvrac-et-Malleyrand	562	1
Coulgens	557	1
Marthon	547	1
Ecuras	542	1
La Rochette	525	1
Saint-Adjutory	493	1
Saint-Germain-de-Montbron	488	1
Bunzac	453	1
Vouthon	408	1
Charras	346	1
Eymouthiers	325	1
Grassac	303	1
Feuillade	284	1
Rouzède	232	1
Orgedeuil	208	1
Souffrignac	149	1
Mainzac	123	1
Total	21 882	50

- **de demander** au Maire de faire remonter cet accord à Monsieur le Préfet de la Charente avant le 31 août 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Demande de subvention pour des travaux d'aménagement urbain autour de l'église de Mainzac (2025)

Monsieur le maire sollicite le Conseil Municipal pour la réaliser des travaux d'aménagement urbains autour de l'église de Mainzac le long de la Départementale D65.

Ces travaux sont répartis en plusieurs parties

- Partie 1 : aménagement urbain devant l'église
- Partie 2 : Aménagement urbain sur le côté gauche de l'Église et le long de la départementale
- Partie 3 : Aménagement urbain à l'arrière de l'Église



Ces travaux ont reçu un financement au titre de la DETR 2025 et peuvent recevoir un financement au titre « Subvention d'investissement » de la part du Département de la Charente.

COUT GLOBAL de l'Opération 32 040,00 € HT - 38 448,00 € TTC

- État : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 35% de 31 413,41€ HT : 10 994 € déjà obtenu
- Département : Subvention d'investissement : 30% de 32 040,00€ HT : 9 612 €

Total des subventions envisagés (environ 65%) : 20 606 €

Coût restant à la charge de la commune : total : 38 448 – 20 606 = 17 842 €

Le conseil municipal Charge Monsieur le maire de solliciter l'octroi de ces subventions et de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Informations diverses

➤ Fin des travaux de la bâche incendie (voir plan de financement)

- **Facture FA000968 HERBRETEAU TP** : 12 100,00 € HT 14 520,00 € TTC
 - Citerne N°1 – bourg Mainzac
- **Facture FA000969 HERBRETEAU TP** : 12 100,00 € HT 14 520,00 € TTC
 - Citerne N°2 – Lotissement Mainzac
- **Frais de notaire incluant achat terrain et frais** 965,83 € HT 1 159,00 € TTC
 - Voir acte achat terrain notaire
 - Voir Relevé de compte du notaire
- **Facture FA0008679 – HETERIA – géomètre** 1 187,00 € HT 1 424,40 € TTC

COUT GLOBAL : 26 352,83 € HT - 31 623,40 € TTC

- État : Fonds Vert - Incendie : 80% du HT : 21 082 €
- Coût restant à la charge de la commune : total : 31 623,40 – 21 082 € = **10 541,40**

➤ Travaux lotissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs propositions pour le plan du lotissement.

➤ Achat maison

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Homes a accepté sa proposition d'acheter sa maison située dans le bourg pour la somme de 13 000 €.



➤ **Réparation broyeur tracteur**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons dû réparer le broyeur du tracteur. Les réparations sont estimées à 2000 € par l'entreprise Boutinon. L'assurance remboursera en totalité les dégâts.

➤ **Réparation toiture Église**

Monsieur le Maire annonce au conseil qu'il y a un trou dans la toiture de l'église au niveau du clocher et qu'il va demander des devis afin de réparer les dégâts.

➤ **Stagiaire**

Les sept communes vont accueillir une stagiaire au poste de secrétaire de Mairie pour :

- 3 semaines à temps plein à Marthon
- 2 semaines en alternance sur les autres communes

➤ **Secrétaire itinérante**

Monsieur le Maire a proposé aux Maires du Sud de prendre une secrétaire itinérante afin d'aider les secrétaires titulaires.

➤ **Ordinateur**

L'unité centrale de l'ordinateur de la secrétaire de Mairie doit être changé pour pouvoir avoir accès à Windows 11.

Clôture de la séance à 19h50

*Le Maire,
Patrice DOMINICI,*



*Le Secrétaire de séance,
Régine DELAGE*

